

LETTRE D'INFORMATION N°14

5 années à l'écoute des communes



Électrification
des réseaux



Éclairage public



Mobilité électrique



Optimisation
énergétique



SEM

« Yonne énergie »



S.I.G.



Télécommunication



Communication



En 5 ans d'existence, le SDEY a évolué dans ses missions et compétences.

Cette pluralité dans ses actions, le SDEY a su la mener tout en assurant son cœur de métier : l'aménagement des réseaux électriques.

Au fur et à mesure, les équipes de notre syndicat, ont prouvé leur compétence pour mener à bien ce travail.

En effet, le SDEY fait maintenant parti des organismes certifiés Norme ISO 9001. Je suis particulièrement satisfait de cette certification, c'est pour nous tous un gage de sérieux et de qualité envers nos collaborateurs et partenaires. Cette nouvelle étape est une validation de notre savoir-faire.

Vous avez pu le constater, la transition énergétique impose de multiplier et de changer nos modes et nos sources de consommation d'énergie, c'est une réalité pour laquelle nous continuerons d'agir en 2019 avec :

- **La construction et la modernisation des réseaux électriques, éclairage public, gaz, télécommunication ;**
- **L'entretien et le développement du réseau de bornes de charges pour véhicules électriques ;**
- **L'incitation par des aides financières au passage à l'éclairage public LED connecté pour faire baisser les consommations et les factures énergétiques des communes ;**
- **Le conseil et l'accompagnement des communes pour améliorer leurs consommations d'énergies dans leurs bâtiments publics ;**
- **Les groupements d'achats d'énergie.**

Le budget qui vous est présenté dans cette lettre d'information répond à toutes ces exigences.

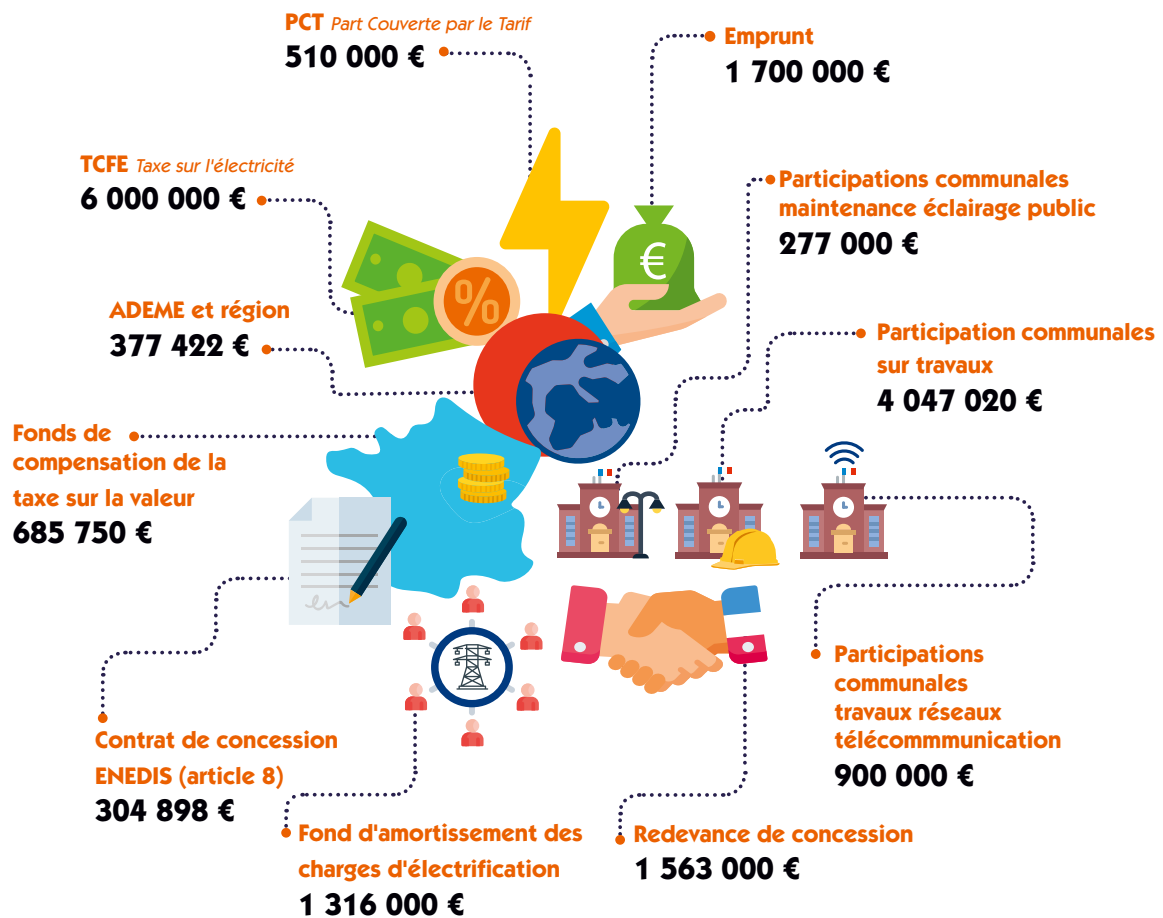
Nous construirons les solutions énergétiques de demain adaptées aux besoins des habitants des communes rurales et urbaines : station multimodale, autopartage, navette autonome, cabine de télé-médecine itinérante, académie solaire, méthanation, sont autant de projets à réaliser au service des icaunais.

*Je souhaite en 2019
continuer à construire l'avenir avec vous,
belle année à vous
et à tous ceux qui vous sont chers.*

Jean-Noël Loury
Président du SDEY
Vice-Président de la FNCCR
Maire de Val-de-Mercy

BUDGET 2019

RECETTES

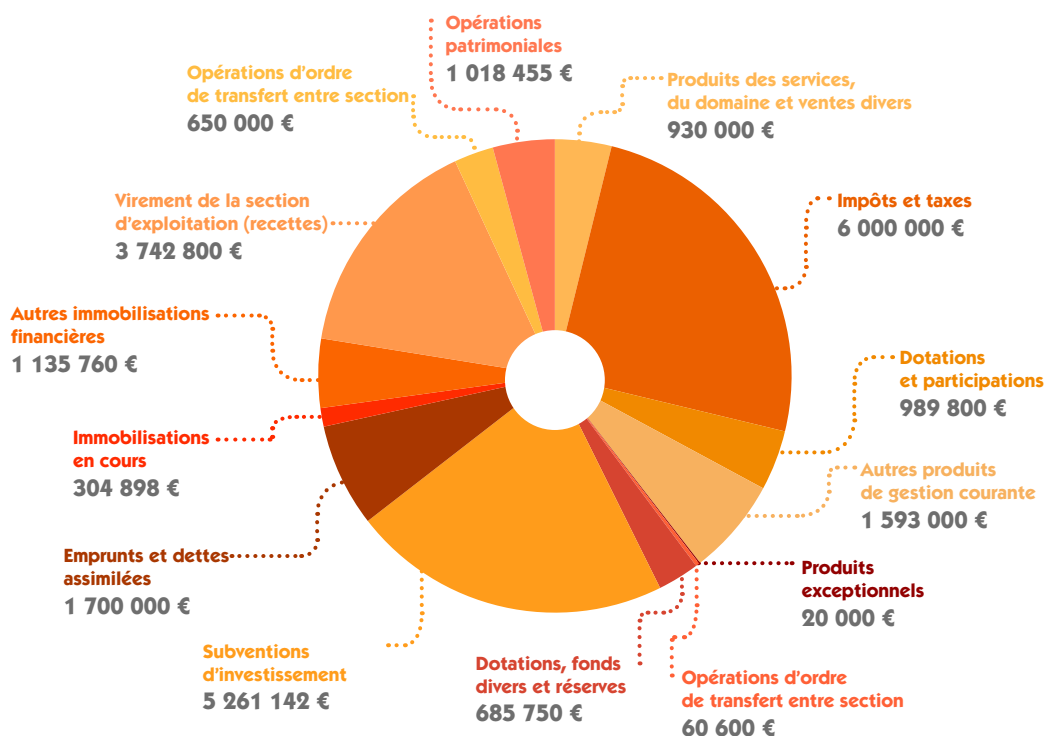


Recettes de fonctionnement

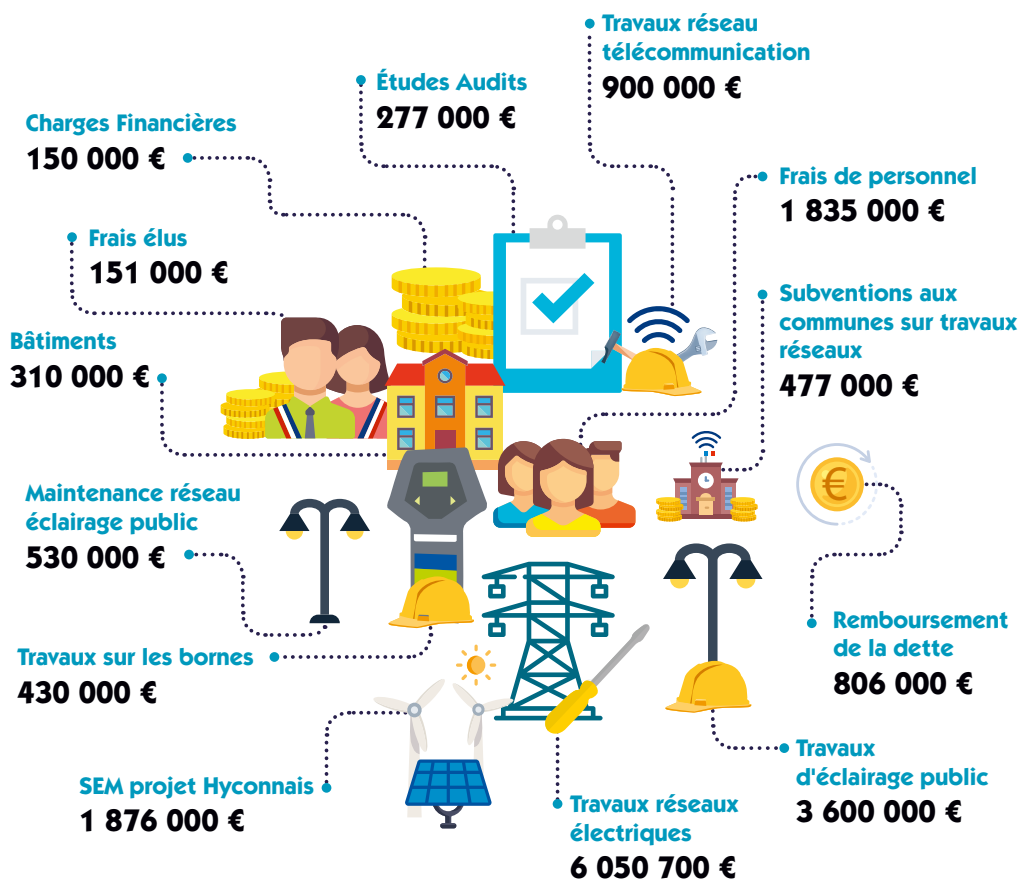
9 593 400 €

Recettes d'investissements

14 498 805 €

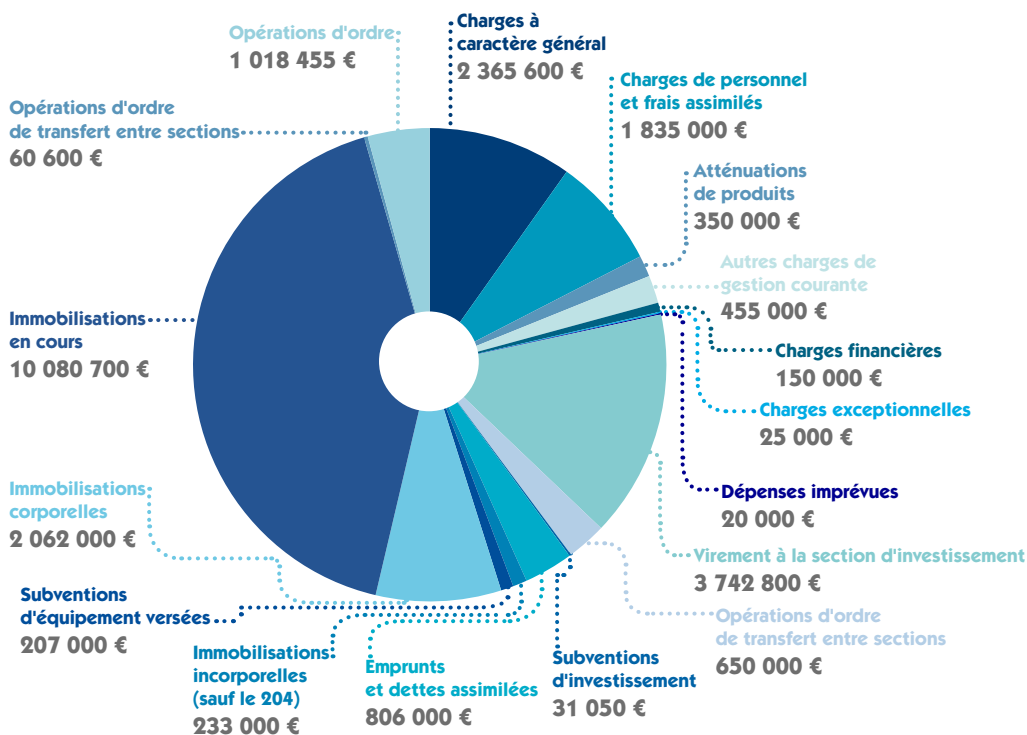


DÉPENSES



Dépenses de fonctionnement
9 593 400 €

Dépenses d'investissements
14 498 805 €



Les changements du règlement financier 2019 qui impactent ce budget

Cabines hautes :

80 %
de participation du SDEY

Éclairage public rénovation complète en LED intelligent :

70 %
de participation du SDEY

Maintenance éclairage public équipement LED intelligent :

Pas de participation communale pendant 5 ans

Bornes de charge pour véhicules électriques :

Suppression du forfait maintenance

Nouvelles aides :

- Photovoltaïque en autoconsommation
- Solaire thermique
- Bois énergie...

2018, LE SDEY A TERMINÉ LE DÉPLOIEMENT DES BORNES DE CHARGE POUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DANS L'YONNE.



101
bornes normales



17
bornes rapides



237
abonnés au réseau SDEY



1,8M€
HT de travaux



1 300
charges en octobre 2018



2 688
kg de CO2 économisés



1
borne tous les



30
kms en moyenne

Le SDEY, prend en charge les abonnements électriques, la maintenance des bornes, les consommations et percevra les recettes des usagers.

Ce réseau a vocation à évoluer avec la technologie et anticiper les besoins de demain.

En 2019, le SDEY a choisi de continuer le déploiement en favorisant les bornes rapides (participation de 50%) pour s'adapter à l'augmentation de la taille des batteries et au mode de déplacements des usagers.



www.sdey.fr

AUTOPARTAGE ET SERVICES INNOVANTS

En complément du déploiement du réseau de bornes de charges, le SDEY propose d'accompagner les communes pour leur faire bénéficier de nouveaux services.


L'autopartage s'inscrit dans cette dynamique : en 2018 la commune de Perrigny sur Armançon est la première à avoir franchi le pas !

L'autopartage c'est :

- Une borne de charge pour véhicule électrique
- Un véhicule électrique communal mis à disposition des habitants
- L'accompagnement du SDEY pour la mise en place d'une plateforme de réservation et l'adaptation du **véhicule** (accès sans clef, outil de diagnostic véhicule).



Combien ça coûte ?

- Plateforme d'autopartage :  100% SDEY
- Abonnement mensuel :  100% Commune
- Infrastructure de réservation :  80% SDEY / 20% Commune
- Infrastructure de charge :  50% SDEY / 50% Commune

Exemple :

Perrigny sur Armançon :

Boîtier service Autopartage :

103€ / mois

Assurance optionnelle :

79€ / mois

Location véhicule ZOE Zen :

375€ / mois

auquel il faudra déduire l'aide de

2 700€ du SDEY

2019 verra ce type d'innovation se généraliser avec déjà de nombreuses communes qui planchent sur le sujet.

FIN DES TRAVAUX DE RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES DANS L'YONNE



Notre mission pour la construction de pylônes servant à résorber les zones blanches en téléphonie mobile dans l'Yonne a débuté en 2016 avec la reconnaissance au niveau national de 289 communes dont 31 dans l'Yonne.

Pour mener à bien ce travail, le Préfet a fait appel aux compétences du SDEY en tant que maître d'ouvrage délégué pour assurer l'ensemble du projet de construction de 28 pylônes nécessaires à la couverture des 31 zones blanches. Le 1^{er} pylône a été levé en 2017 à Champcevrains et le dernier le sera en janvier 2019 à Dicy.

À ce jour, la plupart des pylônes sont activés par les opérateurs et donc en service.

Par ces pylônes, tous les opérateurs de téléphonie mobile couvrent la zone. De plus, le SDEY a proposé d'ajouter 5m supplémentaires de hauteur sur chaque pylône afin de pouvoir héberger à la demande des services tels que le WIFI...

Au total, le coût de la construction des 28 pylônes s'élève à 3 555 000 € auquel il faut ajouter le coût des travaux d'alimentation électrique de 1 315 000 €. Notre mission se termine avec le transfert de la propriété des pylônes aux communautés de communes.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE) : UNE PRIME POUR DES TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis 2006 la mise en place de ce dispositif de CEE permet aux collectivités qui font des travaux de rénovation énergétique d'obtenir une prime.

En effet la quantité d'énergie économisée ouvre droit à des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE).

Ces CEE ont une valeur financière. Le SDEY propose aux collectivités de collecter et regrouper les CEE, de les déposer auprès du Pôle National et de **négoier** au mieux leur prix d'achat

Le 1^{er} dépôt d'un dossier CEE du SDEY a eu lieu à l'automne 2018.

Exemple :

Rénovation de la salle des fêtes de LAIN (Travaux réalisés : Isolations combles, murs et plancher + menuiseries + chaudière + ventilation mécanique)

Budget global de

80 000€HT.

Prime CCE

10 290€